

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 639/SEJ promulguant le décret n° 69-510 du 31 mai 1969 fixant le taux d'intérêt à servir à leurs déposants par les caisses d'épargne des Territoires d'outre-mer autres que les Comores pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1969.

n° 639/SEJ

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 juin 1973

Numéro JO
n° 14 du 10/07/1969

Date du numéro
10 juillet 1969

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas le décret n° 69-510 du 31 mai 1969 fixant le taux d'intérêt à servir à leurs déposants par les caisses d'épargne des Territoires d'outre-mer autres que les Comores pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 1969.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation, Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.